

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 29 juin 2021

---

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 05 juillet 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BÂCQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT  
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH  
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU  
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté :

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

**N° DL05072021-24 : Plan de gestion différenciée des espaces publics - Aménagement du cimetière de Lacanau-Ville -demande de subvention Conseil Départemental**

Rapporteur : Monsieur Christian BOURRICAUD

En 2015, la commune a pris la décision d'abandonner l'usage des produits phytosanitaires (désherbants) sur les espaces publics en perspective de l'interdiction nationale qui imposait au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'interdiction de leur usage (loi « Labbé »). Cet acte s'est vu renforcé avec l'inscription comme axe de travail dans l'Agenda 21 récemment adopté (fiche action 66 – entretenir les intérieurs et extérieurs communaux avec « zéro produits chimiques »).

Pour faciliter cette transition, la ville a établi en 2019 un plan de gestion différenciée de ces espaces dont les objectifs sont notamment la préservation des ressources naturelles, la maîtrise des coûts, l'amélioration des conditions de travail des agents et du cadre de vie des habitants, la communication et la valorisation des sites.

Un des sites ciblés dans ce plan est l'ancien cimetière de la ville qui nécessite pour son entretien des actions fréquentes et fastidieuses. Pour pallier cette contrainte, un projet d'engazonnement rustique est prévu dans les allées du cimetière pour un coût inscrit au budget 2021 de 10 000 € TTC.

Le Conseil Départemental de la Gironde apporte son soutien financier aux communes qui s'engagent dans ce type de démarche. Il finance les investissements d'achat de matériel de désherbage, de fleurissement, de paillage ou d'aménagement d'espace public et de communication envers la population. Cette aide est de 60% sur le montant hors taxe des dépenses éligibles et plafonnée à 9 000 €.

**VU** la loi 2014-110 du 06 février 2014 dite « Labbé » interdisant au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur les espaces publics,

**VU** les orientations de l'Agenda 21,

**VU** l'avis de la commission voirie, réseau et bâtiments rendu lors de sa réunion du 29 juin 2021,

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 28 juin 2021

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

**ARTICLE 1**

**POURSUIT** la mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces publics initié en 2019,

**ARTICLE 2**

**SOLLICITE** les aides financières du Conseil Départemental de la Gironde et d'assurer l'autofinancement de la part non subventionnée,

**ARTICLE 3**

**ACQUIERT** les besoins en matériels identifiés, organiser la formation du personnel et d'assurer la communication et l'information sur les actions engagées auprès des Canalais.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**MAIRIE DE LACANAU**

Télétransmis le :

07 JUL. 2021

N° 033 213 302 144 2021

0707-DL05072021-24-CC

Publié le :

07 JUL. 2021

Notifié le :

Le Maire  
Laurent PEYRONDET



Mairie de Lacanau

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

07 JUL. 2021